

Les heures qui suivent le décès d'un être cher sont souvent marquées par un profond désarroi, et certaines démarches s'ajoutent à la douleur de la perte. La loi impose de faire appel aux services d'une entreprise de pompes funèbres qui vous assistera dans les démarches à effectuer.

Lorsqu'un décès survient, le **certificat de décès**, rédigé par un médecin, est essentiel. Selon le lieu du décès : **à domicile**, contactez le médecin ou le SAMU ; **dans un établissement de santé**, celui-ci s'en occupe ; **sur la voie publique**, avertissez la police ou la gendarmerie ; **à l'étranger**, contactez les autorités consulaires françaises.

### **Contactez les pompes funèbres**

Vous avez la liberté de choisir l'entreprise funéraire qui vous convient. Bien que la proximité des pompes funèbres avec le lieu de décès puisse être un critère, cela ne garantit pas un accompagnement bienveillant ni les meilleurs prix (**devis-type réglementaire**). Pour sélectionner l'agence de pompes funèbres qui saura vous orienter au mieux, nous vous conseillons de consulter les avis Google de l'entreprise. Cela vous permettra d'apprécier le soutien apporté à d'autres familles.

### **Considérer les souhaits du défunt**

Il est possible que votre proche ait envisagé le déroulement de ses funérailles. Ces souhaits peuvent avoir été notés par écrit ou simplement communiqués verbalement. Il est également envisageable que vous n'ayez pas eu l'opportunité de discuter de ses désirs. Dans ce cas, c'est à vous, en tant que proche du défunt, de décider de l'organisation des obsèques.

### **Organiser le parcours des obsèques**

Avec votre accompagnant, vous allez planifier les funérailles de votre proche dans un délai maximum de 14 jours suivant le décès. Choisissez le type de cérémonie funéraire : civile ou religieuse. Déterminez le lieu, la date et l'heure de la cérémonie : chambre funéraire, lieu de culte, crématorium, **cimetière**. Décidez si vous souhaitez vous recueillir auprès de votre proche.

## **Organiser la cérémonie avec votre célébrant**

Discutez de votre être cher avec votre célébrant et convenez ensemble de la forme et du déroulement de la cérémonie, ainsi que des choix de textes à lire, de musiques et de gestes d'hommage que vous souhaitez intégrer durant l'événement. Que ce soit pour une cérémonie religieuse ou civile, votre maître de cérémonie ou célébrant sera d'une grande aide. Il saura vous guider pour élaborer un hommage qui reflète vos désirs et honore la mémoire de votre proche. Faites agrandir une photo du défunt pour l'exposer près du cercueil, dans un cadre. Discutez avec votre accompagnant funéraire ou le célébrant de la possibilité d'organiser un geste d'hommage encore plus personnalisé si cela vous tient à cœur.

## **Informez vos proches**

Par avis de décès dans la presse locale si tel est votre souhait.